

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.122 Vœu relatif à la facilitation du tri sélectif

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que dans la cadre du nouveau Plan Climat air Energie de la Ville de Paris, celle-ci souhaite atteindre un objectif « zéro déchet non valorisé » ;

Considérant que pour atteindre cet objectif, la Ville souhaite notamment s'appuyer sur le Plan Economie circulaire voté au Conseil de Paris de juillet 2017 ainsi que sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés voté en Conseil de Paris en novembre 2017 ;

Considérant que le développement du tri sélectif représente un axe majeur à très fort potentiel sur lequel la Ville doit s'appuyer pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie de Paris ;

Considérant en effet que la Ville de Paris reconnaît dans son nouveau Plan Climat Air Energie que « *sur le million de tonnes de déchets produits par les acteurs parisiens, seulement 17% sont recyclés et près de 80% sont incinérés comme les ordures ménagères résiduelles* » ;

Considérant que selon la méthode de comptage MEDECOM mise en œuvre par l'ADEME, le bac vert à Paris était en 2015 encore composé pour moitié de déchets recyclables non triés ;

Considérant que l'uniformisation des consignes de tri à l'échelle métropolitaine pour laquelle la Ville souhaite plaider dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie devrait permettre aux Parisiens et aux Parisiennes de mieux s'approprier ses consignes ;

Considérant que toute mesure visant à améliorer le tri à domicile viendrait compléter les mesures annoncées par la Ville de Paris dans le Plan Climat Air Energie visant à généraliser les dispositifs de tri sur l'espace public (objectif de déployer 1000 stations de tri dans Paris d'ici 2020) ;

Considérant le vœu déposé par les élus du groupe UDI-MoDem en mai 2015 et adopté par le Conseil de Paris demandant que soit renforcée la sensibilisation au tri sélectif et que soient distribués des outils pédagogiques sous la forme d'autocollants à installer directement sur les poubelles domestiques des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que si des campagnes de sensibilisation ont bien été menées suite au vote de ce vœu, sa demande essentielle n'a à ce jour toujours pas été mise en œuvre ;

Considérant qu'il est essentiel pour l'amélioration du tri à Paris que les Parisiennes et les Parisiens puissent disposer d'un outil lisible et pédagogique directement accessible au moment où ils s'appêtent à jeter un déchet dans l'une ou l'autre de leurs poubelles ;

Ann-Katrin JEGO, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MoDem

Émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris, dans le cadre des nouvelles actions qui seront entreprises pour améliorer le tri à Paris, distribue aux foyers parisiens des outils pédagogiques (étiquettes, autocollants) qui pourront être installés directement sur les poubelles des particuliers et faciliter ainsi le tri à domicile.